

A&R CAPITAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, RUE DES HALLIERS, 94150 RUNGIS

RCS en cours d'attribution

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 07 mai 2025 à quinze heures trente, est présent au siège de la société :

Monsieur TRINH Antony, né le 13 mai 1985 à Ivry-sur-Seine (94-France), de nationalité française, demeurant au 6, Rue des Halliers, 94150 Rungis

Actionnaire unique et fondateur de la société par actions simplifiée unipersonnelle.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé *MONSIEUR TRINH ANTONY* président de cette assemblée, est la
NOMINATION DU PRESIDENT

RESOLUTION NUMERO 1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur TRINH Antony, né le 13 mai 1985 à Ivry-sur-Seine (94-France), de nationalité française, demeurant au 6, Rue des Halliers, 94150 Rungis

Celui-ci présent déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION NUMERO 2

Le président Monsieur TRINH Antony atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Rungis, le 07 mai 2025

Signature de Monsieur TRINH Antony:

TRINH

TRINH (May 13, 2025 11:36 GMT+2)